



Véhicule déjà vendu j'ai reçu 8 PV

Par Webdev2022

Bonjour,
je me retrouve dans une impasse juridique.

Voici mon histoire:

Le 29 septembre 2021, j'ai loué à titre gracieux ma voiture PEUGEOT 206 cc à mon gardien d'immeuble. On a signé le contrat de location de voiture en 2 exemplaires. Le gardien avait comme objectif d'acheter cette voiture, cependant il pouvait me payer que en 2 fois. Je lui ai remis les clefs et tous les documents de la voiture. On avait un accord de faire le changement de propriétaire uniquement quand la totalité de somme sera réglé. Il a pris 3 mois pour me verser la totalité de prix de voiture convenu. Pendant tout ce temps la voiture a été entièrement en sa possession.

On a procédé au changement de propriétaire rétroactivement, quand le monsieur m'a versé le reste de le somme convenu. J'ai fait le certificat de cession rétroactif daté le 30 septembre 2021. J'ai fait ça sur le site officiel ANTS via mon espace personnel.

Aujourd'hui je me retrouve avec 8 PV fait par mon gardien:

01/10/2021 - pour stationnement

06/10/2021 - pour stationnement

07/10/2021 - pour stationnement

14/10/2021 - pour stationnement

29/10/2021 - pour stationnement gênant sur arrêt

30/10/2021 - pour excès de vitesse

19/11/2022 - pour stationnement sur trottoir

21/11/2021 - pour stationnement sur trottoir

En outre j'ai déménagé en janvier 2022, donc bien après de la vente de ma voiture, je n'avais plus d'accès à mon ancienne boîte aux lettres, car j'ai changé mon adresse. C'est un proche à moi m'a transmis tous les amendes accumulés. J'ai entamé des démarches pour contester 5 amendes par LRAR. Cependant les 3 amendes je ne peux plus contester car c'est déjà dépassé les délais.

S'agit bien des 3 avertissements du 17.03.2022 (fps majoré). chaque fps - 100, donc 300 en totalité. Malheureusement on m'a transmis les PV trop tard, et actuellement les 30 jours pour contester au CCSP sont déjà dépassés. Malgré ça j'ai entamé une tentative pour contester ces 3 PV via leur site, et je compte envoyer 3 LRAR pour contester malgré que les délais sont dépassés. Mais je pense pas que ça va aboutir.

Comment je dois faire? Est ce qui existe un moyen pour être dispensé de tous ces PV qui l'autre personne a fait pour moi? Je dispose tous les documents prouvant que la voiture était en sa possession à la date des PV. Le contrat de location entre particuliers, son permis de conduire, certificate de cession daté le 30/09/2021. La copie de carte grise barré. Comment je dois faire? Je ne peux pas me permettre de payer pour lui en sachant que je suis au RSA, et j'ai un enfant de bas âge à mon charge qu' j'élève toute seule et à part de ça je paye mes études supérieures de ma poche.

Pourriez vous me donner un conseil svp afin de entamer une procédure pour décharger de tous ces PV?

Merci!

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les contestations sont à formuler sur le site
<https://www.antai.gouv.fr/>

Vous y scannez le document de vente et éventuellement le contrat de location en fonction de la date.

Par Webdev2022

Je ne peux pas les contester sur le site d'antai car les FPS sont déjà majoré et les délais sont dépassés. J'ai dû saisir le CCSP dans le délai de 30 jours après l'avis d'avertissement. Mais aujourd'hui ça fait déjà 2 mois, donc les délais pour saisir le ccsp (commission du contentieux du stationnement payant) sont déjà dépassés il y a 1 mois. Comme j'ai déjà expliqué dans mon 1^{er} post, j'ai déménagé en Janvier 2022, bien après la vente de ma voiture et c'est pour cette raison je n'ai pas reçu les courriers au temps.

Hier j'ai eu ANTAI au téléphone, je l'expliqué la situation, ils m'ont dit que c'est pas eux qui gere.....ils m'ont dit de contester au ccsp, mais vu que les delais sont dépassés ils pensent aussi que ça va pas aboutir. Donc ils m'ont dit que ils savent pas qu'est ce que je dois faire.

Je suis vraiment dans tous mes états, car j'ai déjà mal à m'en sortir financièrement, je touche RSA et j'ai un enfant que j'éleve seule, je paye mes études à la fac aussi, si la tresorie va saisir mes comptes je ne pourrais pas survivre.

J'étais au commissariat pour porter plainte contre lui, pour l'abus de confiance, ils m'ont pas pris ma plainte. J'ai fait le main courante.

Qu'est ce que je peux faire pour éviter le pire? Svp aidez-moi avec vos conseils!